



REGLEMENT LOTERIE

32^{ème} SALON DU 2 ROUES

AGORA et CHAMP DE FOIRE de SAINT-AVOLD

11 et 12 avril 2026

Organisateur : Moto Club COW RIDERS
Représentant : M. THIL Johann
Tél. : 06 85 19 46 92
Email : president.mcowriders@gmail.com

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowriders@gmail.com - secretaire.mcowriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 1

L'association Moto Club COW RIDERS, régie par le Code Civil Local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de 57500 SAINT-AVOLD, sous le volume 17, folio N° 962, ayant son siège social au 13 Avenue Clémenceau, 57500 Saint-Avold, organise une loterie à caractère associatif dans le cadre du 32^{ème} SALON DU 2 ROUES qui se déroulera le samedi 11 et dimanche 12 avril 2026 à la salle Agora et sur le champ de foire de Saint-Avold.

L'organisation et le déroulement de la loterie se feront dans le respect de la législation française en vigueur.

ARTICLE 2

La loterie est ouverte à toute personne physique majeure.

Les participants sont libres d'acquérir autant de billets de loterie qu'ils le souhaitent.

ARTICLE 3

La nature des billets se présente sous forme de carnets à souche de dix (10) billets, comportant deux (2) parties numérotées à l'identique, une partie restera au talon du carnet et sera détachée ultérieurement pour le tirage au sort.

Le vendeur du billet inscrira obligatoirement et lisiblement sur la souche :

- le nom et prénom du souscripteur
- son numéro de téléphone

Sur le billet remis au souscripteur figure :

- le nom de l'association : Moto Club COW RIDERS.
- la date du tirage : cf. article 5 du présent règlement.
- le prix du billet fixé à deux (2) euros.
- la mention : "Tirage au sort effectué en présence d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

(Règlement consultable gratuitement à l'étude et sur le site de l'association www.cow-riders.fr)

ARTICLE 4

Date d'ouverture de la souscription des billets de loterie :

- Dimanche 11 janvier 2026 à 10H00.

Date de clôture de la souscription :

- Dimanche 12 avril 2026 à 17H30.

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cow riders.fr> - Contacts : president.mcowlriders@gmail.com - secretaire.mcowlriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 – APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 5

Le tirage au sort de la loterie sera effectué, le dimanche 12 avril 2026 à 18H00 sur le champ de foire de SAINT-AVOLD, en présence et sous contrôle d'un huissier associé de la SCP A.DROIT ayant son siège 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES.

Le tirage au sort des billets de la loterie se fera dans l'ordre décroissant de la liste des lots présentée dans le règlement à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 6

Liste des lots à gagner :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Lot n° 1 : 1 moto SUZUKI 8S | valeur commerciale : 8000 € |
| • Lot n° 2 : 1 permis moto forfait 20H00 | valeur commerciale : 800 € |
| • Lot n° 3 : 1 ensemble moto veste/pantalon | valeur commerciale : 700 € |
| • Lot n° 4 : 1 casque motard intégral | valeur commerciale : 550 € |
| • Lot n° 5 : 1 blouson moto | valeur commerciale : 400 € |
| • Lot n° 6 : 1 casque motard modulable | valeur commerciale : 300 € |
| • Lot n° 7 : 1 paire de bottes motard | valeur commerciale : 200 € |
| • Lot n° 8 : 1 paire de gants motard | valeur commerciale : 150 € |
| • Lot n° 9 : 1 sac moto | valeur commerciale : 80 € |
| • Lot n° 10 : 1 combinaison de pluie | valeur commerciale : 50 € |

Les prix des lots sont indiqués en prix de vente TTC généralement constatés.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

ARTICLE 7

Afin de retirer leur lot, un délai de 60 jours est accordé aux souscripteurs absents au moment du tirage au sort.

La liste des gagnants sera indiquée sur le site internet de l'association à l'adresse www.cow-riders.fr dans les 72 heures maximum suivants le tirage.

Les lots non retirés ne peuvent être vendus mais resserviront de lots pour une future loterie.

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowlriders@gmail.com - secretaire.mcowlriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 – APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962

ARTICLE 8

Le présent règlement est déposé et consultable gratuitement par les participants, en l'étude de la SCP A.DROIT huissiers de justice 2, place du général Sibille à 57200 SARREGUEMINES, ainsi que sur le site internet de l'association à l'adresse : <http://www.cow-riders.fr>.

Fait à Saint-Avold, le 16 décembre 2025

Le rédacteur



HOUBE Arnaud

Secrétaire

Le représentant



THIL Johann

Président

Moto Club COW RIDERS

13 avenue Clemenceau 57500 SAINT-AVOLD

Site : <http://www.cowriders.fr> - Contacts : president.mcowlriders@gmail.com - secretaire.mcowlriders@gmail.com

SIRET : 852 546 928 00015 - APE : 9312Z

Inscrit au Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous les références : Volume 17 Folio 962